

Décision 16-D-27 du 02 décembre 2016

relative à des pratiques mises en œuvre sur
le marché de l'assistance foncière de
l'établissement public foncier de l'Ouest
Rhône-Alpes

Posted on: 05 décembre 2016 | Secteur(s) :

BTP

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine

Autorité de la concurrence
(autosaisine)

Dispositif(s)

Pratique établie
Sanction pécuniaire

Procédure(s)

Transaction

Entreprise(s) concernée(s)

SETIS, groupe Degaud

Lire

le texte intégral de la décision

156.84 Ko